

*La lettre d'Olivier Beaud du 20/02/2009*

Monsieur,

Dans le Point du 5 février (n° 1899), vous avez publié un éditorial intitulé "l'idéologie du père Peinard" qui était une attaque en règle contre les universitaires protestant contre les réformes en cours sur le projet de statut et la "masterisation" des concours.

Comme beaucoup de mes collègues, j'ai été très choqué par le contenu et le ton de cet article qui donnait au grand public une image caricaturale du milieu universitaire et de notre métier. Le mot qui vient à l'esprit pour le caractériser est celui de "poujadisme anti-intellectuel".

C'est pour cette raison que, sollicité par plusieurs de mes collègues de l'université de Paris II, également outrés par votre éditorial, j'ai co-signé une lettre de protestation collective. Vous m'avez fait savoir préalablement à l'envoi de cette lettre que vous étiez d'accord sur l'idée même d'une sorte de droit de réponse. Mais lorsque nous vous avons adressé notre texte par courriel, le 12 février 2009, vous avez alors exigé, pour le publier, des coupures tellement substantielles que nous les avons refusées. Nous avons préféré publier intégralement ailleurs, ce qui fut fait, le week-end suivant, dans la version électronique du Journal du Dimanche.

Il va de soi que vous pouvez exprimer votre désaccord avec le mouvement de protestation des universitaires. Mais dès lors que vous l'avez fait avec la radicalité des propos tenus dans votre éditorial, il est plus surprenant que vous "censuriez" une réponse qui restait courtoise sur la forme, même si on pouvait la juger ironique. Une telle inégalité est choquante car votre attaque est restée finalement sans réponse dans votre journal. Par ailleurs, il ressort de cet épisode que nos positions sont totalement divergentes sur la question universitaire. Etant de ceux qui sont parmi les plus impliqués dans le combat visant à faire retirer le projet de décret statutaire, je suis contraint d'en tirer les conséquences.

Après avoir mûrement réfléchi, j'ai décidé de cesser désormais toute collaboration avec le journal que vous dirigez. Je ne rédigerai donc plus les billets sur le droit constitutionnel que Mme Pierre-Brossolette publiait dans la rubrique "France". Croyez bien que je regrette profondément cette décision. J'avais, jusqu'à présent, bénéficié d'une totale liberté dans cette chronique et beaucoup apprécié la faculté qui m'était offerte d'exposer au public, de façon didactique, des questions constitutionnelles d'actualité.

Sachez bien, enfin qu'on ne peut pas à la fois solliciter les universitaires comme experts, quand on a besoin de leurs lumières, et les vilipender comme des fonctionnaires fainéants et épris de conservatisme dès qu'ils s'opposent à des réformes qui abaissent leur statut et portent atteinte à leur identité professionnelle.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Olivier Beaud